

Exploitation des rapports d'activité harmonisés

des CMPP de la région Grand Est

Données 2018



*Étude produite à la demande de l'ARS Grand Est
par le CREAI Grand Est
et réalisée par Marjorie Hoenen, chargée d'études,
sous la direction de Thibault Marmont*

Rapport final - Août 2020

Sommaire

Partie A - Présentation générale des CMPP du Grand Est	4
1. Localisation des CMPP dans la région Grand Est.....	4
2. Plages d'ouverture	5
- Jours d'ouverture	5
- Heures d'ouverture	5
- Réponse téléphonique en semaine (en heure).....	6
- Continuité de la réponse par répondeur ou par message (oui).....	6
Partie B – Activité de l'année 2018	7
• Activité pour l'ensemble des enfants de la file active	7
- File active	7
- Mobilité	8
- Modalité d'accompagnement.....	8
- Synthèses effectuées dans l'année	9
• Interventions des professionnels	9
- Séances et actes réalisés hors du CMPP	10
- Interventions réalisées par les intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux du CMPP auprès d'un enfant/d'un groupe d'enfants/de parents.....	10
• Coordination, prévention, partenariat et formation	11
- Réunions internes et avec les partenaires	11
- Participation à des formations et colloques.....	12
- Partenariat	13
Partie C – Enfants présents au 31 décembre 2018	14
1. Dernière modalité d'accompagnement.....	14
- Dernière modalité d'accompagnement des enfants présents.....	14
- Fréquence des interventions pour les enfants en cours de traitement.....	15
2. Caractéristique des enfants présents.....	16
- Âges des présents au 31 décembre 2018.....	16
- Diagnostic principal selon les catégories cliniques CFTMEA	17
- Diagnostic principal selon les catégories cliniques CIM10	18
- Facteurs et conditions d'environnement présentant un risque pour le développement des enfants en cours de traitement (plusieurs réponses possibles)	19
- Enfants avec un dossier MDPH ou une mesure de protection	21
Partie D – Enfants reçus pour la première en 2018 et délai d'attente	22
1. Origine des enfants entrés au CMPP en 2018	22
2. Délai d'attente	24

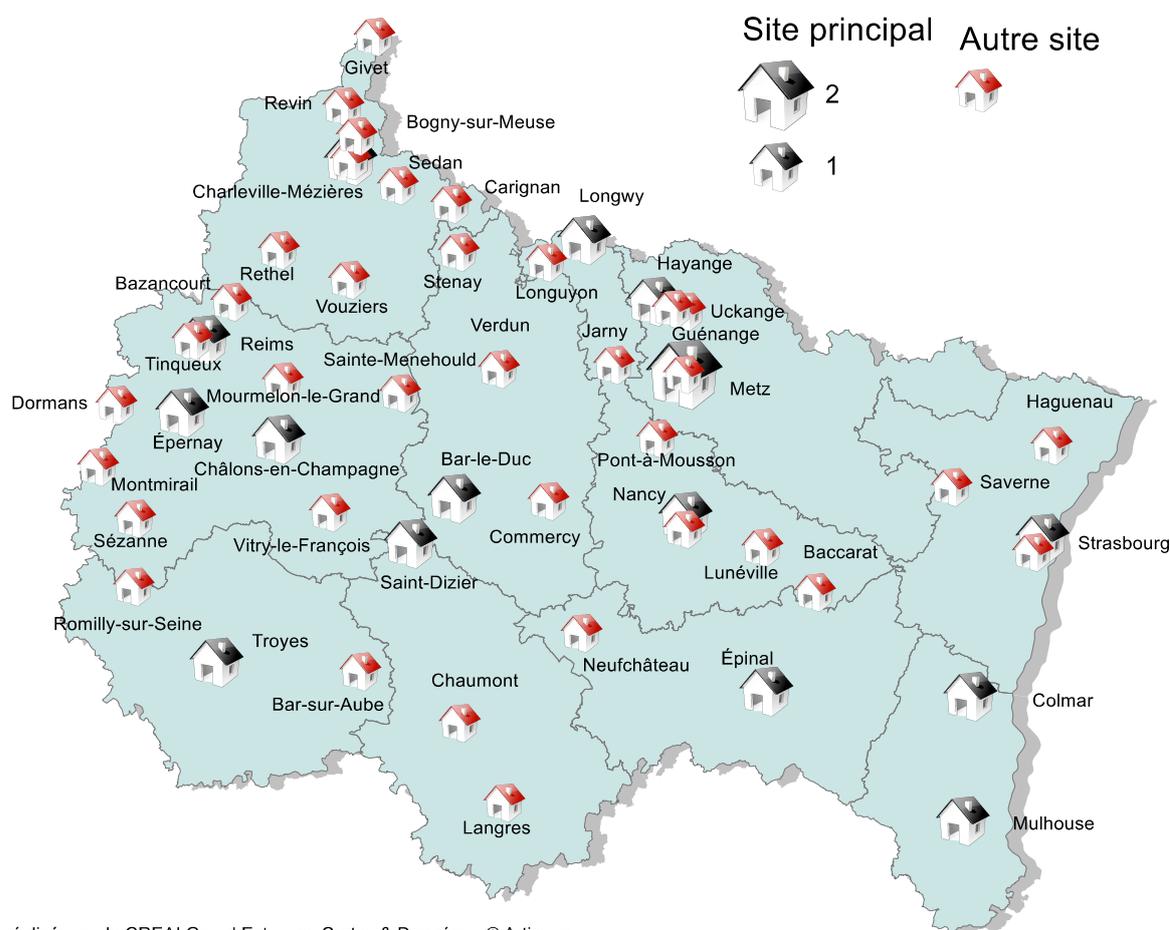
- Délai d'attente avant accueil en CMPP	24
- Délai d'attente entre le 1 ^{er} RDV et le bilan ou les soins	25
Partie E – Caractéristiques des enfants de la file active entrés dans l'année	27
1. Enfants entrés dans l'année par âge au premier acte	27
2. Mode de scolarisation	27
3. Transport des enfants entrés dans l'année.....	28
- Temps de trajet domicile-CMPP	28
- Domiciliation hors département ou région.....	29
- Modes de transport des enfants entrés dans l'année	29
Partie F – Caractéristiques et parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active	30
1. Âge des enfants sortis en 2018.....	30
1. Parcours des enfants sortis en 2018.....	30
- Durée d'accompagnement des enfants sortis en 2018	30
- Motifs de sorties du CMPP.....	31
- Parcours envisagé après la sortie.....	31
- Enfants en attente de sortie du CMPP (parmi les enfants présents)	32
Partie G - Ressources humaines.....	33
- Nombre d'ETP du compte administratif par métier.....	33
- Taux d'ETP non pourvus (région Grand Est).....	35
Partie G – Evolution entre 2017/2018	36
1. Enfants de la file active.....	36
- Nombre moyen d'enfants de la file active par CMPP	36
- Enfants de la file active vus pour la 1 ^{re} fois	36
- Enfants de la file active ayant bénéficié d'au moins une synthèse.....	37
- Taux d'absentéisme.....	37
2. Enfants présents au 31 décembre.....	37
- Caractéristiques des enfants présents	37
- Taux de pression à l'attente d'entrée	37
3. Enfants sortis au cours de l'année.....	38

Partie A - Présentation générale des CMPP du Grand Est

La région Grand Est compte au 31 décembre 2018 un total de 16 CMPP (sites principaux). Chacune de ces structures a renseigné un rapport d'activité harmonisé (RAH). Le taux de réponse est de 100 %.

1. Localisation des CMPP dans la région Grand Est

Les 16 centres se répartissent sur l'ensemble des 10 départements qui composent la région : 6 se trouvent en Champagne-Ardenne, 7 en Lorraine et 3 en Alsace.



Département	Site principal	Autre sites	Nb total de sites
Ardennes	1	8	9
Aube	1	2	3
Marne	3	8	11
Haute-Marne	1	2	3
Meurthe-et-Moselle	2	6	8
Meuse	1	3	4
Moselle	3	3	6
Vosges	1	1	2
Bas-Rhin	1	3	4
Haut-Rhin	2	0	2
Grand Est	16	36	52

Globalement, la plupart des départements offrent des services de proximité.

Les personnes habitant dans le centre mosellan doivent toutefois effectuer des trajets plus longs que dans les autres territoires pour se rendre dans un service.

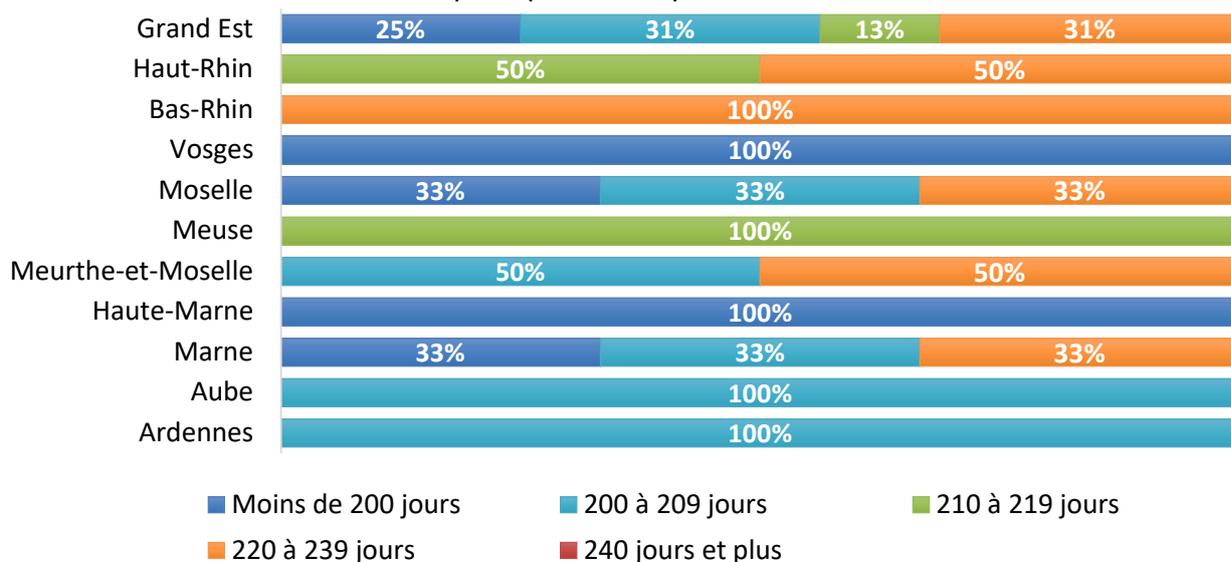
2. Plages d'ouverture

- Jours d'ouverture

En moyenne, les CMPP de la région sont ouverts 210 jours par an (sites principaux), avec un minimum de 185 jours (dans la Marne) et un maximum de 234 jours (dans le Haut-Rhin). Selon les départements, les moyennes varient de 194 à 229 jours.

La majorité des CMPP (9 sur 15, soit 56 %) sont ouverts moins de 210 jours.

Répartition des CMPP selon le nombre annuel de jours d'ouverture du site principal et le département

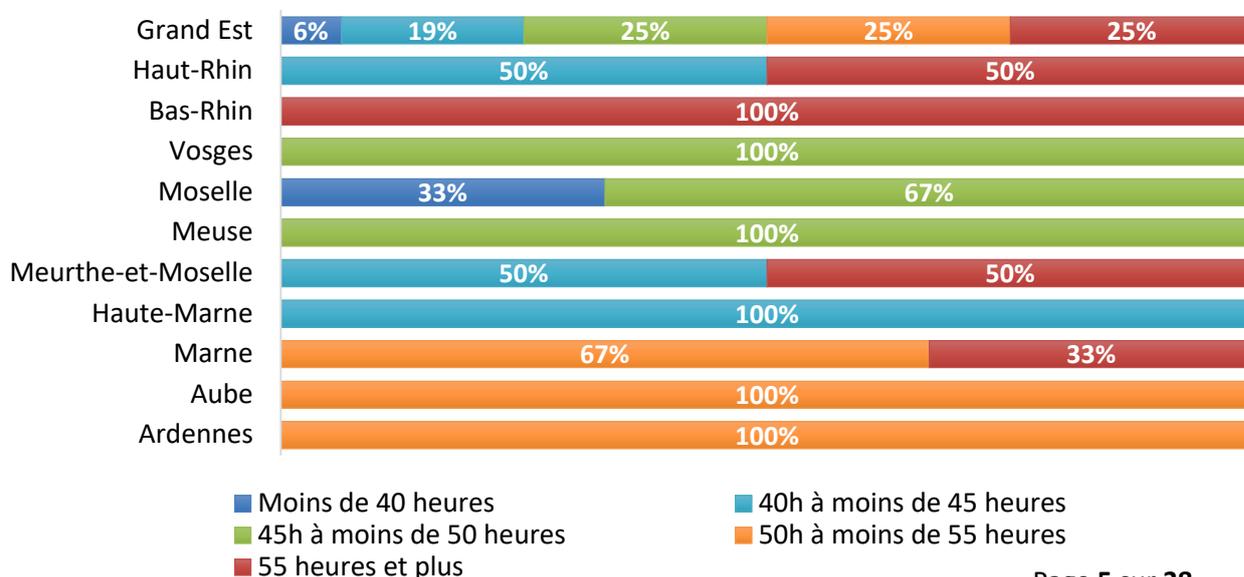


- Heures d'ouverture

Les CMPP ouvrent leurs portes 49,5 heures par semaine en moyenne. Cette valeur varie entre 35 heures dans un CMPP en Moselle, à 64 heures dans un CMPP de la Marne. Les moyennes varient entre 37,2 à 50 heures selon les départements.

La moitié des CMPP (50 %) sont ouverts 50 heures est plus par semaine.

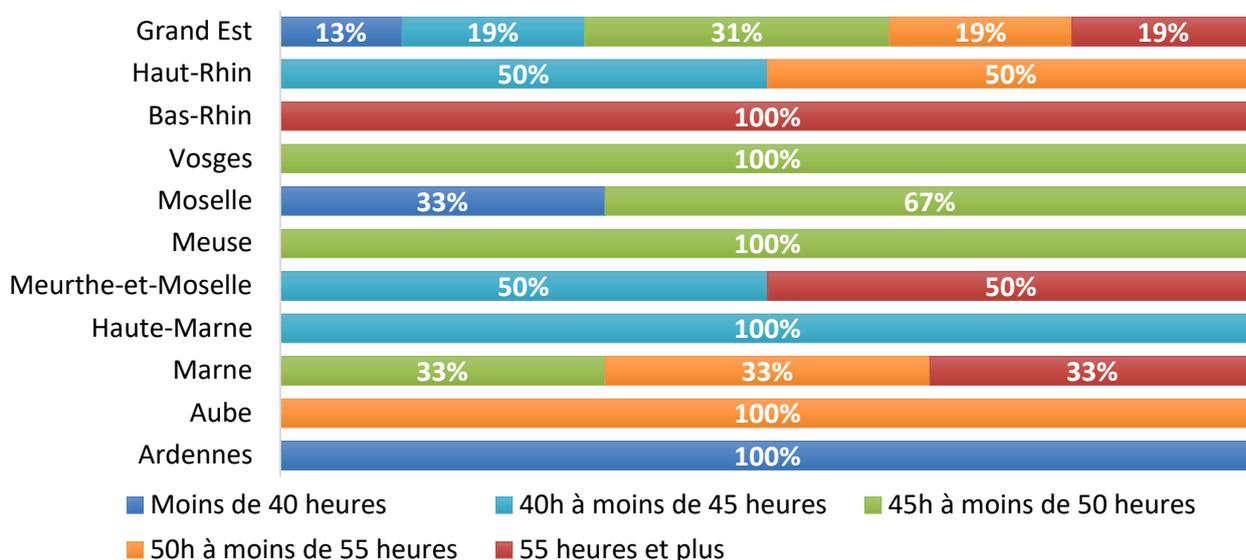
Répartition des CMPP selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire du site principal



En moyenne, les centres (sites principaux) ouvrent environ 9 heures par semaine, en dehors des « horaires classiques » de bureau c'est à dire avant 9 heures du matin, après 18 heures ou le samedi (avec un minimum de 2 heures et un maximum de 20 heures).

- Réponse téléphonique en semaine (en heure)

Nombre d'heures d'accès à une réponse téléphonique directe par semaine ordinaire (en moyenne)



En 2019, en moyenne, les CMPP de la région assurent près de 49 heures (sites principaux) une réponse téléphonique directe, avec un minimum de 35 heures (dans les Ardennes) et un maximum de 60 heures (dans le Bas-Rhin). La majorité (69 %) des CMPP assurent une réponse téléphonique de 45 heures ou plus.

- Continuité de la réponse par répondeur ou par message (oui)

% Oui	Durant les soirs et week-end	Durant les congés courts	Durant les congés d'été
Les usagers ont la possibilité de laisser un message au CMPP (enregistreur, mail ou SMS et réponse par le CMPP dans un délai maximum d'une semaine (ou 15j pendant les congés)	81%	63%	38%
Le CMPP a mis en place un dispositif permettant de répondre à une situation de crise pour les enfants qu'il suit ?	38%	50%	44%
Le CMPP diffuse sur son répondeur un message indiquant que faire et qui contacter (CMPP ou partenaires) en situation de crise pendant les heures de fermeture du CMPP	69%	88%	88%

Globalement, la possibilité de laisser un message (enregistreur, mail ou SMS) est assez développée (81 % des CMPP de la région) les soirs et les week-end.

Bien qu'une minorité de structure ait mis en place un dispositif permettant de répondre à une situation de crise (38 % durant les soirs et week-end), 69 % des CMPP diffusent sur leur répondeur un message indiquant que faire et qui contacter en situation de crise pendant les heures de fermeture du CMPP durant les soirs et week-end. Cette part s'élève à 88 % durant les congés courts et les congés d'été.

Partie B – Activité de l'année 2018

- Activité pour l'ensemble des enfants de la file active

- File active

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre total d'enfants de la file active	2 234	1 121	3 479	1 245	1 377	1 368	1 189	575	2 391	1 117	16 096
<i>dont reçus pour la 1ère fois</i>	608	293	1111	489	499	529	395	218	666	352	5160
<i>% de la file active</i>	27%	26%	32%	39%	36%	39%	33%	38%	28%	32%	32%

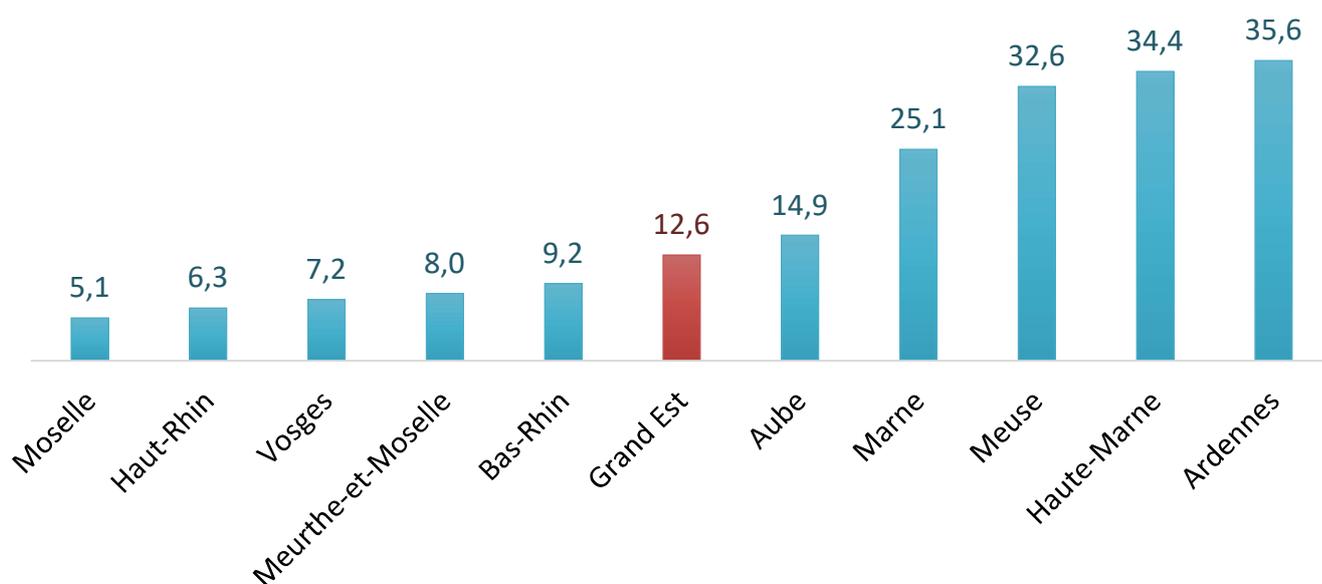
Les effectifs de file active varient fortement selon le territoire : de 575 dans les Vosges à 3 479 dans la Marne. Dans les Ardennes, la file active est également supérieure à 2000 enfants. Au total, 16 096 jeunes ont été accueillis dans un CMPP au cours de l'année 2018.

La part d'enfants reçus pour la première fois en 2018 varie entre 27 % dans les Ardennes à 39 % en Haute Marne et en Meuse.

Cela dit, rapportés au nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans, les effectifs de file active renvoient des taux qui dessinent une tendance différente. Ainsi, les taux de jeunes vus pour 1000 habitants varient de 5,1 en Moselle à 35,6 dans les Ardennes. Plus généralement, les quatre départements de l'ante-région Champagne-Ardenne ainsi que la Meuse affichent les taux les plus élevés.

Selon les CMPP (interrogés sur ce point lors de la restitution de l'enquête 2016), l'hétérogénéité de la file active s'explique par des facteurs populationnels et environnementaux : la densité des professionnels libéraux de santé et de structures hospitalières et médico-sociales, les taux d'équipement en CMPP.

Taux de jeunes vus pour 1 000 hab de - 20 ans



- Mobilité

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre total d'enfants sortis dans l'année	650	41	1 188	125	394	617	318	217	488	302	4 340
<i>dont sortis pendant ou après un diagnostic</i>	256	5	371	70	149	257	91	72	124	101	1496
<i>dont sortis pendant ou après une période de traitement</i>	394	36	817	55	245	360	227	145	359	200	2838
<i>dont sortis pendant ou après un diagnostic (en %)</i>	39%	12%	31%	56%	38%	42%	29%	33%	25%	33%	34%
<i>dont sortis pendant ou après une période de traitement (en %)</i>	61%	88%	69%	44%	62%	58%	71%	67%	74%	66%	65%

En 2018, 4 340 enfants sont sortis des CMPP de la région, 65 % d'entre eux sont sortis pendant ou après une période de traitement et 34 % pendant ou après un diagnostic.

- Modalité d'accompagnement

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants ayant bénéficié d'un diagnostic	1176	447	1562	694	719	475	517	282	434	461	6767
<i>en % de la file active</i>	53%	40%	45%	56%	52%	35%	43%	49%	18%	41%	42%
Nb d'enfants ayant bénéficié d'un traitement	1531	918	2172	750	921	938	1007	408	1957	787	11389
<i>en % de la file active</i>	69%	82%	62%	60%	67%	69%	85%	71%	82%	70%	71%
Nb d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires (hors CMPP financés par le CMPP)	0	0	0	0	89	48	0	33	168	5	343
Nb d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires (hors CMPP non financés par le CMPP)	0	0	114	5	43	8	53	0	0	0	223

Les modalités d'accompagnement proposées par les CMPP sont relativement variables selon le territoire. Alors que dans plusieurs départements (Haute-Marne, Ardennes, Meurthe-et-Moselle) plus de la moitié des enfants de la file active de 2018 ont bénéficié d'un diagnostic au cours de l'année, cette proportion est de 18 % dans le Bas-Rhin. Tandis que la part de jeunes bas-rhinois ayant bénéficié d'un traitement est plus élevée qu'à la moyenne régionale (82 % vs 71 % en moyenne).

Dans la région, 343 (soit 2 %) des enfants ont bénéficié de soins complémentaires (hors CMPP financés par le CMPP). A noter que cette pratique n'est mise en œuvre que dans 5 des 10 départements du Grand Est. 223 enfants (soit 1 %) ont par ailleurs bénéficié de soins non financés par le CMPP (dont 114 dans le département de la Marne).

- Synthèses effectuées dans l'année

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants ayant bénéficié d'au moins une synthèse	2234	565	2414	323	674	1183	891	382	664	497	9827
<i>en % de la file active</i>	100%	50%	69%	26%	49%	86%	75%	66%	28%	44%	61%
Nb de synthèses individuelles effectuées	3178	1384	4689	462	368	1183	1660	654	-	614	14192

En 2018, les CMPP de la région Grand Est ont réalisé au moins une synthèse pour 9 827 enfants, soit 61 % de la file active. Mais ce niveau de réalisation est très différent d'un territoire à l'autre : de 26 % en Haute-Marne à 100 % dans les Ardennes.

• Interventions des professionnels

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb de séances réalisées	-	23 868	48 680	15 370	23 229	19 267	27 238	9 308	22 376	18 781	208 117
<i>Moyenne par enfants</i>	-	21	14	12	17	14	23	16	9	17	15
Nb total d'actes	41 018	23 868	46 599	16 933	24 369	21 558	27 283	10 138	19 505	20 953	252 224
<i>Moyenne par enfants</i>	18	21	13	14	18	16	25	18	8	19	16
Nb d'actes programmés non réalisés	9 165	5 628	10 175	3 364	7 381	4 287	6 804	1 821	6 819	6 268	61 712
<i>Taux d'absentéisme¹</i>	18%	19%	18%	17%	23%	17%	20%	15%	26%	23%	20%

Rappel² :

- **Les actes** : « correspondent aux activités d'entretien, de consultation, d'examen et de rééducation et concernent exclusivement les enfants de la file active, inscrits administrativement. Ils sont réalisés en présence des bénéficiaires, à savoir les enfants, ou leur(s) parent(s), ou leur(s) tuteur(s), et peuvent être délivrés par un ou plusieurs professionnels, également à l'extérieur des structures. L'inscription administrative, non concomitante avec un rendez-vous d'accompagnement, n'est pas un acte dans la mesure où cette action correspond à une démarche exclusivement administrative. »
- **La notion séance** est utilisée comme : « une unité de mesure pour désigner un ensemble de plusieurs actes réalisés dans la même journée. »

Les jeunes de la file active de l'année 2018 ont bénéficié, en moyenne, de 15 séances (ou 16 actes) réalisées par les professionnels du CMPP. Cette valeur reste globalement homogène : elle varie de 9 séances dans le Bas-Rhin, à 23 en Moselle. Elle ne semble pas corrélée ni au nombre d'enfants suivis en file active ni aux effectifs de jeunes vus.

Le taux d'absentéisme, calculé sur la base des actes, est relativement comparable entre les territoires. Il est de 20 % au niveau régional.

¹ Calcul du taux d'absentéisme : $\frac{\text{Nombre d'actes programmés non réalisés}}{\text{Nombre total d'actes}} * 100$

² https://www.cnsa.fr/documentation/guide_mesure_de_lactivite_vf.pdf, p.19-20 : définition d'actes et de séances

- Séances et actes réalisés hors du CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CMPP	0	0	647	322	200	307	239	116	58	25	1 914
dont réalisés à domicile	-	0	135	9	0	10	0	0	3	9	166
dont en milieu scolaire hors réunions ESS, EE	-	0	7	8	0	85	44	2	37	0	183
dont dans le cadre de l'ESS ou EE	-	0	486	255	200	164	161	114	18	15	1413
dont dans d'autres lieux	-	0	19	50	0	48	34	0	-	1	152
<i>Moyenne par enfants</i>	-	0,00	0,19	0,26	0,15	0,22	0,20	0,20	0,02	0,02	0,14

Les actes réalisés hors du CMPP sont peu fréquents : en moyenne, 0,14 acte a été réalisé par enfants au cours de l'année 2018. Il s'agit très majoritairement d'actes réalisés dans le cadre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) ou de l'équipe éducative (EE), c'est-à-dire en milieu scolaire. A noter que les interventions à domicile sont plus fréquentes dans la Marne, et les interventions en milieu scolaire dans la Meuse, que dans les autres départements.

Selon les CMPP, certains enfants accompagnés sur le long terme nécessitent de moins d'actes. Par ailleurs la datation des données au 31.12 peut faire baisser la moyenne (pour les enfants entrés récemment).

- Interventions réalisées par les intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux du CMPP auprès d'un enfant/d'un groupe d'enfants/de parents

	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins	13163	6%	478	3%	6045	41%
Psychologue	100874	45%	3606	25%	6109	41%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	2144	1%	264	2%	55	0%
Personnel de rééducation	85547	38%	7336	50%	681	5%
<i>dont orthophoniste</i>	50089	22%	4472	31%	449	3%
<i>dont psychomotricien</i>	34740	15%	3305	23%	383	3%
Enseignant spécialisé et psychopédagogue	24645	11%	2444	17%	434	3%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	15498	7%	1599	11%	318	2%
Autre personnel éducatif (éducateur...)	222	<1%	100	1%	56	<1%
Assistant social	358	<1%	460	3%	1235	8%
Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)	1278	1%	201	1%	312	2%
Total	226 087	100%	14 625	100%	14 872	100%

La notion d'intervention³ comme :

- L'action d'un ou de plusieurs professionnels auprès d'un ou de plusieurs enfants/ou familles simultanément : un entretien, un rendez-vous individuel, une séance collective...comptent pour un. Pour détailler ces interventions, on distingue les interventions individuelles ou collectives, les interventions impliquant plusieurs professionnels, les interventions internes ou externes ;
- L'action d'un ou de plusieurs professionnels en concertation interne ou auprès d'un ou de plusieurs partenaires : on compte le nombre de réunions, pas le nombre de participants, à l'exception de la formation continue.

Le périmètre des interventions est donc plus large que celui des actes. Il intègre tous les actes et les actions de prévention réalisées à l'extérieur des structures.

En 2018, une large majorité des interventions auprès d'un enfant ont été assurées par des psychologues (45 % des interventions) et des personnels de rééducation (38 % en cumulant orthophonistes et psychomotriciens). Les interventions des médecins restent assez limitées en proportion (6 %).

La moitié des interventions réalisées auprès d'un groupe d'enfants ont été assurées par du personnel de rééducation.

Concernant les interventions auprès des parents, en présence ou non de l'enfant, ces dernières ont été surtout assurées par des psychologues (41 %) et des psychiatres ou pédopsychiatres ou autres médecins (41 %).

- **Coordination, prévention, partenariat et formation**

- Réunions internes et avec les partenaires

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Réunions internes par an (Moyenne)	619	293	176	150	106	156	177,7	420	570	398,7	267,4
Mini	619	293	105	150	92	156	65	420	570	370,4	65
Maxi	619	293	263	150	120	156	243	420	570	427	619
Réunions avec partenaires par an (Moyenne)	1489	106	107	-	17,5	477	16,7	55	78	99	187,3
Mini	1489	106	5	-	13	477	3	55	78	9,5	3
Maxi	1489	106	254	-	22	477	37	55	78	188,5	1489

Concernant la coordination interne et externe, les résultats collectés sont très variables. Ils peuvent néanmoins être soumis à la méthode de décompte adoptée par les différentes structures.

³ https://www.cnsa.fr/documentation/guide_mesure_de_lactivite_vf.pdf, p.20 : définition d'intervention

- Participation à des formations et colloques

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Jours consacrés à la formation financées dans le PFA	192	175	275	201	43	49	140	29	259	134	1496
Nombre de jours / ETP	3,0	4,1	3,5	5,8	0,8	1,5	2,7	1,6	7,8	3,9	3,4
Jours consacrés à la participation à des colloques ou journées d'études (hors PFA)	9	-	247	27	65	8	41	20	-	34	451
Nombre de jours / ETP	0,1	-	3,2	0,8	1,2	0,2	0,8	1,1	-	1,0	1,2

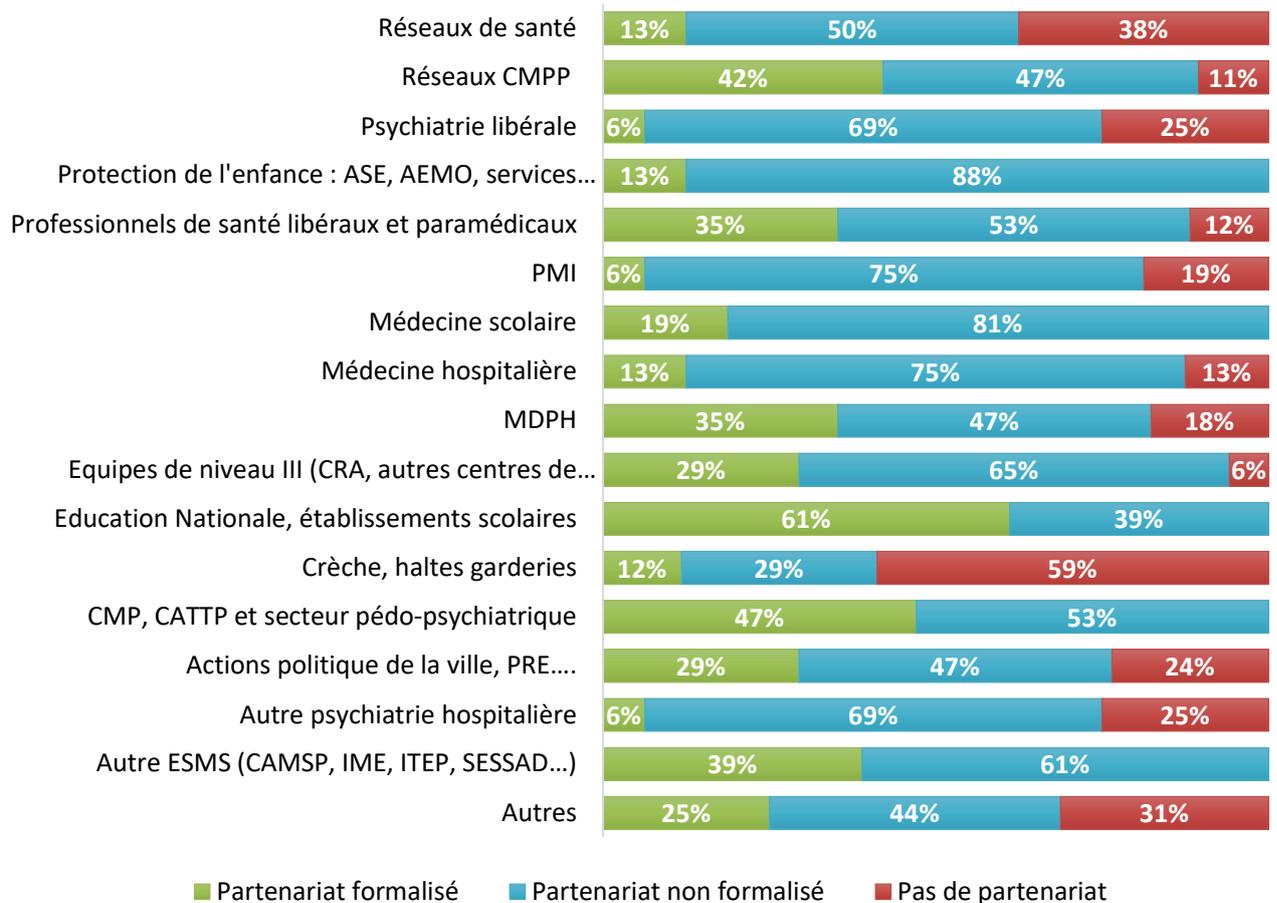
	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre de jours d'Interventions des professionnels du CMPP en colloque, journées d'études ou formation ou information (<i>Moyenne</i>)	32	-	5	9	8,5	83	5,3	16	-	1,5	15,1
<i>Mini</i>	32	-	5	9	7	83	2	16	-	0	0
<i>Maxi</i>	32	-	5	9	10	83	11	16	-	3,1	83
dont nombre de jours auprès des partenaires de l'EN (<i>Moyenne</i>)	21	-	0	1	1	10	1,5	12	-	0	4,2
<i>Mini</i>	21	-	0	1	0	10	0,5	12	-	0	0
<i>Maxi</i>	21	-	0	1	2	10	3	12	-	0	21

Les résultats en lien avec la participation à des journées d'études ou des colloques semblent également souffrir d'un manque de comparabilité, dû à des méthodes de décompte hétérogènes entre CMPP.

En moyenne 3,4 jours par ETP sont consacrés à la formation, financées dans le PFA, ce nombre de jours par ETP varie entre 0,8 et 5,8 jours selon les départements. Concernant les jours consacrés à la participation à des colloques ou journées d'études par ETP, ceux-ci varient entre 0,2 et 3,42 jours selon les territoires.

Dans le Grand Est, en moyenne, 15 jours sont consacrés aux interventions des professionnels du CMPP en colloque, journées d'études ou formation ou information dont 4 jours auprès des partenaires de l'Education Nationale.

- Partenariat



L'ensemble des CMPP de la région Grand Est a établi un partenariat (formalisé ou non) avec les services de l'Éducation nationale, la médecine scolaire, CMP, CATTP et secteurs pédopsychiatriques, protection de l'enfance (ASE, AEMO...) ou encore avec d'autres ESMS.

Les partenariats sont majoritairement non formalisés : dans 58 % des cas contre 26 % pour les partenariats formalisés.

Les crèches/haltes-garderies, les réseaux de santé et la psychiatrie libérale sont les catégories d'acteurs avec lesquelles les CMPP établissent le moins fréquemment de partenariat.

Partie C – Enfants présents au 31 décembre 2018

1. Dernière modalité d'accompagnement

- Dernière modalité d'accompagnement des enfants présents

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants avec dossier en cours en décembre	1 567	1 079	2 567	1120	983	1 119	851	358	1 903	815	12 362
Taux d'enfants avec un dossier en cours pour 1000 enfants entre 0-19 ans	25	14	19	31	6	27	4	5	7	5	10
<i>dont nombre enfants vus une seule fois dans l'année</i>	209	145	368	124	148	130	42	35	-	0	1 201
<i>dont nombre enfants avec diagnostic en cours</i>	234	84	456	314	157	209	158	61	-	199	1 872
<i>dont nombre d'enfants en cours de traitement</i>	1 124	850	1 576	682	675	780	740	262	-	616	7 305
En %											
<i>dont nombre enfants vus une seule fois dans l'année</i>	13%	13%	15%	11%	15%	12%	4%	10%	-	0%	12%
<i>dont nombre enfants avec diagnostic en cours</i>	15%	8%	19%	28%	16%	19%	17%	17%	-	24%	18%
<i>dont nombre d'enfants en cours de traitement</i>	72%	79%	66%	61%	69%	70%	79%	73%	-	76%	70%

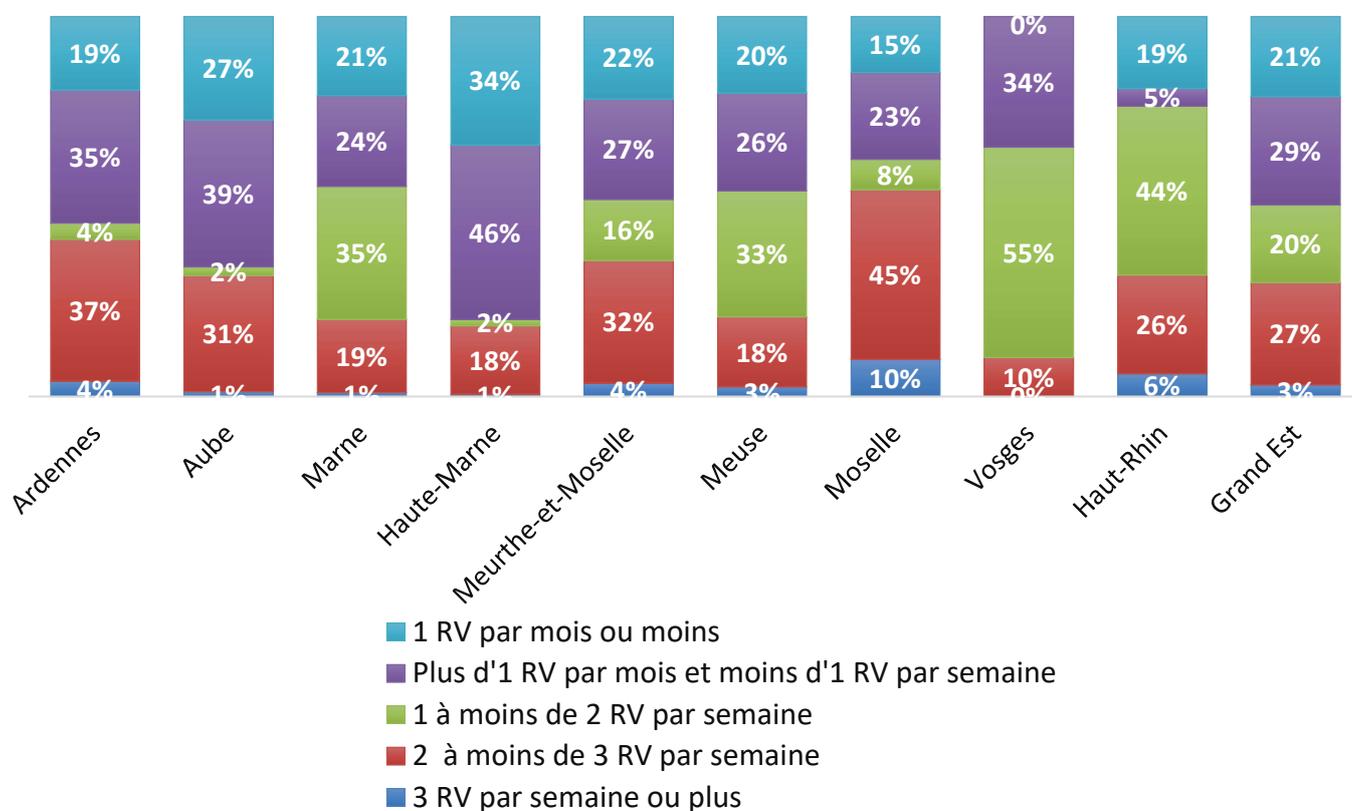
Au 31 décembre 2018, 12 362 enfants étaient présents dans les 16 CMPP du Grand Est. Sur 1000 jeunes de moins de 20 ans, 10 avaient un dossier en cours. À noter que 25 enfants ou plus sur 1000 avaient un dossier en cours dans les Ardennes, dans la Meuse ou encore en Haute-Marne.

La dernière modalité d'accompagnement n'a été indiquée par les CMPP que pour 10 378 jeunes, soit 84 % de l'ensemble des jeunes présents dans un CMPP de la région au 31 décembre 2018.

Parmi eux, 1 sur 10 n'a été vu qu'une seule fois au cours de l'année. Par ailleurs, les modalités d'accompagnement varient relativement peu en fonction des territoires. La grande majorité des jeunes accueillis dans les CMPP du Grand Est suivait un traitement. À noter qu'en Haute-Marne environ 3 enfants présents en fin d'année sur 10 avait un diagnostic en cours (18 % au niveau de la région).

- Fréquence des interventions pour les enfants en cours de traitement

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
3 RV par semaine ou plus	46	11	16	4	24	21	65	0	-	37	224
2 à moins de 3 RV par semaine	419	260	306	123	218	153	298	27	-	160	1964
1 à moins de 2 RV par semaine	48	19	554	11	108	276	53	145	-	274	1488
Plus d'1 RV par mois et moins d'1 RV par semaine	394	329	378	314	179	214	152	90	-	28	2078
1 RV par mois ou moins	217	231	329	230	146	167	98	0	-	117	1535
Total	1124	850	1583	682	675	831	666	262	0	616	7289



2. Caractéristique des enfants présents

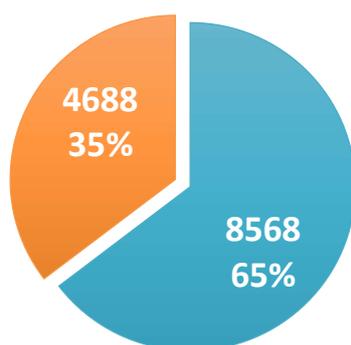
- Âges des présents au 31 décembre 2018

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 3 ans	1	0	10	1	4	15	5	0	33	0	69
3 à 5 ans	180	52	193	105	139	118	66	18	521	48	1440
6 à 10 ans	919	562	1404	558	635	566	449	216	1298	469	7076
11 à 15 ans	406	417	809	363	396	408	294	107	461	272	3933
16 à 17 ans	44	31	116	60	47	94	39	12	65	21	529
18 ans ou plus	17	17	35	33	30	29	25	5	13	5	209
Total	1567	1079	2567	1120	1251	1230	878	358	2391	815	13 256
Moins de 3 ans	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	1%	0%	1%
3 à 5 ans	11%	5%	8%	9%	11%	10%	8%	5%	22%	6%	11%
6 à 10 ans	59%	52%	55%	50%	51%	46%	51%	60%	54%	58%	53%
11 à 15 ans	26%	39%	32%	32%	32%	33%	33%	30%	19%	33%	30%
16 à 17 ans	3%	3%	5%	5%	4%	8%	4%	3%	3%	3%	4%
18 ans ou plus	1%	2%	1%	3%	2%	2%	3%	1%	1%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Parmi les enfants accueillis au sein des CMPP en décembre 2018, l'âge et le sexe de 13 256 enfants a été indiqué, soit pour **107 %** d'entre eux. En effet, 4 CMPP ont renseigné l'âge et le sexe pour l'ensemble des enfants de la file active et non uniquement des présents au 31 décembre.

Au 31 décembre 2018, la majorité des enfants pris en charge par les CMPP de la région sont des garçons (65 %). L'âge moyen des enfants, selon les structures, varie de 8 ans (dans un CMPP du Haut-Rhin) à 10,7 ans (en Moselle). La distribution des âges varie relativement peu d'un territoire à un autre.

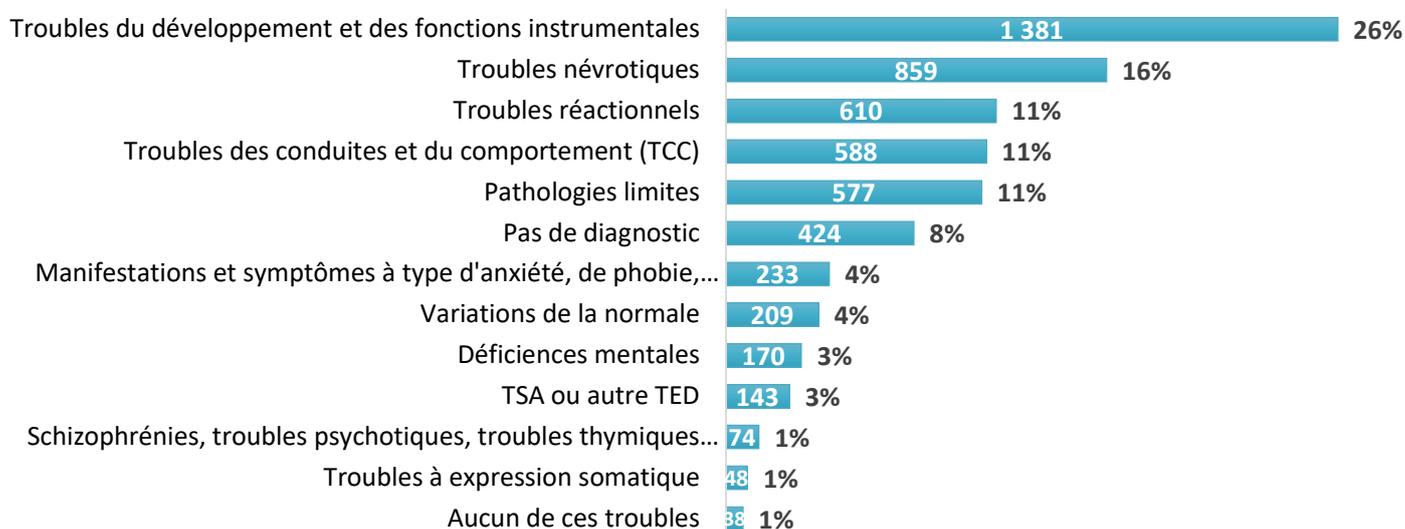
La tranche d'âges la plus représentée est celle des enfants de 6-10 ans révolus (53 %). L'intervention très précoce (avant 3 ans) reste marginale (<1 %).



■ Masculin ■ Féminin

- Diagnostic principal selon les catégories cliniques CFTMEA

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Schizophrénies, troubles psychotiques, troubles thymiques de l'enfance et de l'adolescence	-	6	2	1	3	13	5		44	0	74
TSA ou autre TED	-	13	13	14	57	15	20		-	11	143
Troubles névrotiques	-	105	91	163	137	113	141		73	36	859
Pathologies limites	-	45	111	129	97	103	28		41	23	577
Troubles réactionnels	-	22	9	122	60	79	121		154	43	610
Variations de la normale	-	5	3	18	60	52	46		16	9	209
Déficiences mentales	-	7	50	17	18	4	45		10	19	170
Troubles du développement et des fonctions instrumentales	-	142	263	120	386	225	47		135	63	1 381
Troubles des conduites et du comportement (TCC)	-	59	67	59	199	95	23		76	10	588
Troubles à expression somatique	-	3	2	10	11	7	3		6	6	48
Manifestations et symptômes à type d'anxiété, de phobie, de conversion, de compulsions	-	6	13	21	51	23	17		99	3	233
Aucun de ces troubles	-	0	11		7	17	0			3	38
Pas de diagnostic	-	0	199		26	0	13		12	174	424
Total	0	413	834	674	1 112	746	509	0	666	400	5 354



Dans la trame des RAH, les établissements ont la possibilité de rendre compte des évaluations diagnostiques soit en utilisant les catégories cliniques CFTMEA, soit les catégories cliniques CIM10.

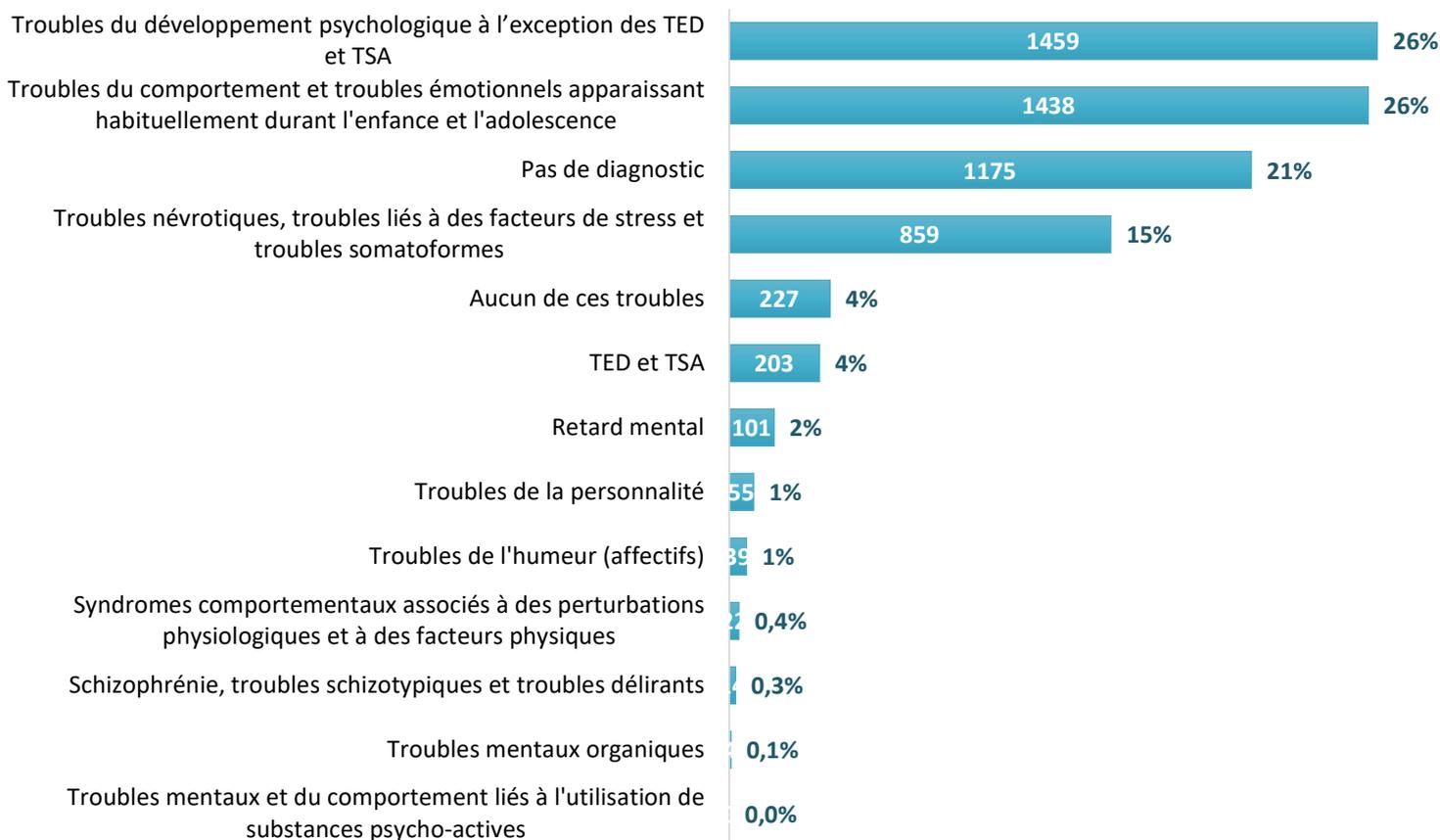
Concernant la CFTMEA, les résultats ne sont disponibles que pour 8 territoires et indiquées pour seulement 43 % de l'ensemble des enfants présents au 31 décembre 2018. Ainsi, en suivant ces catégories, les troubles du développement et des fonctions instrumentales sont les situations diagnostiquées les plus fréquentes (26 %). Pour les situations diagnostiquées, les troubles névrotiques (16 %) et les troubles réactionnels sont les plus représentés (11 %).

- Diagnostic principal selon les catégories cliniques CIM10

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Troubles mentaux organiques			3				0	0		1	4
Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives			0				0	0		0	0
Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants			9				0	2		3	14
Troubles de l'humeur (affectifs)			26				0	2		11	39
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		105	91	163	137	113	141		73	36	859
Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques			15				1	5		1	22
Troubles de la personnalité			20				0	0		35	55
Retard mental	32		56				2	0		11	101
Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et TSA	694		557				57	90		61	1459
TED et TSA	87		42				25	17		32	203
Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence	738		391				72	120		117	1438
Aucun de ces troubles	16		200				3	4		4	227
Pas de diagnostic			812				2	0		361	1175
Total	1567	105	2222	163	137	113	303	240	73	673	5 596

Concernant la CIM10, les données sont indiquées pour seulement 45 % des enfants présents au 31 décembre 2018.

Ainsi, en suivant ces catégories, l'absence de diagnostic (21 %) est l'une des situations les plus fréquentes avec les troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence (26 %), les troubles du développement psychologique (à l'exception des TED et TSA) (26 %) et les troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (15 %) représentent une large partie des situations. Les TSA diagnostiqués représentent 4 % des effectifs.



- Facteurs et conditions d'environnement présentant un risque pour le développement des enfants en cours de traitement (plusieurs réponses possibles)

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Pas de facteurs d'environnement à retenir	-	84	419	2	5	24	81	68	12	42	737
Troubles mentaux ou perturbations psycho avérées dans la famille	-	26	143	294	3	52	14	0	11	55	598
Carences affectives, éducatives, culturelles	-	29	75	33	3	29	39	18	13	16	255
Mauvais traitements et négligences graves	-	13	25	58	2	40	7	2	31	13	191
Événement entraînant la rupture des liens affectifs	-	25	72	90	1	35	10	13	3	18	267
Contexte familial particulier	-	184	524	457	21	334	43	149	32	112	1856
<i>dont milieu socio-familial très défavorisé</i>	-	8	34	8	3	10	3	0	0	5	71
Autre	-	1	13	1	1	0	1	0	7	1	25
Pas de réponse par défaut d'information	-	21	197	-	146	4	0	12	2	510	892
Total	0	383	1 468	935	182	518	195	262	111	767	4 821
Nb d'enfants concernés par au moins un facteur (sans double compte)	/	395	760	571	/	233	198	0	/	106	2 263

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Pas de facteurs d'environnement à retenir	-	22%	29%	0%	3%	5%	42%	26%	11%	5%	15%
Troubles mentaux ou perturbations psycho avérées dans la famille	-	7%	10%	31%	2%	10%	7%	0%	10%	7%	12%
Carences affectives, éducatives, culturelles	-	8%	5%	4%	2%	6%	20%	7%	12%	2%	5%
Mauvais traitements et négligences graves	-	3%	2%	6%	1%	8%	4%	1%	28%	2%	4%
Événement entraînant la rupture des liens affectifs	-	7%	5%	10%	1%	7%	5%	5%	3%	2%	6%
Contexte familial particulier	-	48%	36%	49%	12%	64%	22%	57%	29%	15%	38%
<i>dont milieu socio-familial très défavorisé</i>	-	2%	2%	1%	2%	2%	2%	0%	0%	1%	1%
Autre	-	0%	1%	0%	1%	0%	1%	0%	6%	0%	1%
Pas de réponse par défaut d'information	-	5%	13%	0%	80%	1%	0%	5%	2%	66%	19%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Concernant les facteurs et conditions d'environnement des enfants en cours de traitement, 4 821 réponses ont été apportées par 11 CMPP. Ainsi, au niveau régional, 38 % des enfants en cours de traitement ont un contexte familial particulier. Cette part monte à plus de 50 % dans les Vosges et dans la Meuse.

Pour 19 % des enfants du Grand Est, il n'y a pas d'information, contre 80 % et 66 des jeunes en Meurthe-et-Moselle et dans le Haut-Rhin.

A noter qu'en Moselle, 42 % des jeunes en cours de traitement ne présentent pas de facteurs d'environnement particulièrement handicapant et 20 % semblent connaître des carences affectives, éducatives, sociales ou culturelles.

- Enfants avec un dossier MDPH ou une mesure de protection

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants présents avec un dossier MDPH ouvert	-	1	577	-	108	387	175	-	-	74	1322
En % / effectifs 31/12			22%			35%	23%			9%	19%
<i>dont nombre de dossiers MDPH ouverts dans l'année</i>	-	0	166	-	64	22	18	-	-	3	273
Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection	-	6	161	46	-	66	15	-	-	38	332
En % / effectifs 31/12		1%	11%			6%	6%			5%	6%
<i>dont nombre de mesures éducatives judiciaires</i>	-	0	24	0	64	1	8	-	-	3	100
<i>dont nombre de mesures éducatives administratives</i>	-	4	13	0	-	0	0	-	-	14	31
<i>dont nombre de mesures de placement ASE</i>	-	2	118	41	67	79	7	-	-	10	324
<i>dont nombre de mesures PJJ</i>	-	0	6	-	-	2	0	-	-	11	19

Globalement, la situation des enfants par rapport au handicap et aux mesures de protection est très peu renseignée et donc non analysable. Certains CMPP rencontrent des difficultés pour accéder à ces informations.

Parmi les 10 CMPP répondants, 1 322 enfants présents auraient un dossier MDPH ouvert (soit 19 %) et 332 enfants bénéficieraient d'une mesure de protection (soit 7 %). A noter que le total des enfants bénéficiant de ces deux modalités n'est pas identique aux sommes des détails.

Les données concernant la situation de handicap des enfants avec un dossier MDPH ont été indiquées par seulement 4 CMPP.

Partie D – Enfants reçus pour la première en 2018 et délai d'attente

1. Origine des enfants entrés au CMPP en 2018

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Accès direct (parents, amis...)	113	43	282	179	131	124	159	58	216	156	1 461
Education nationale	285	201	490	207	125	188	79	101	264	121	2 061
<i>dont enseignants, CPO, CPE...</i>	229	115	312	138	15	138	24	62	-	76	1 109
<i>dont RASED, assistante sociale, psychologue, infirmière</i>	56	72	55	45	8	40	18	27	-	9	330
<i>dont médecin de l'éducation nationale</i>	-	14	23	6	2	10	5	12	-	5	77
Crèches et dispositifs petite enfance (haltes garderies...)	-	1	2	0	2	0	0	0	-	0	5
PMI	33	11	5	0	9	18	0	2	2	2	82
Psychiatrie hospitalière, CMP et secteur pédopsychiatrique	6	13	15	8	4	6	10	2	-	0	64
Psychiatrie libérale	-	0	0	0	0	19	4	2	-	0	25
Médecine hospitalière hors psychiatrie	7	0	12	1	0	9	2	4	-	5	40
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	58	-	152	-	133	110	51	33	121	21	679
Autre CMPP	2	8	18	22	4	9	16	0	9	3	91
CAMSP	60	17	45	9	22	21	37	9	4	12	236
Autre ESMS (IME, ITEP, SESSAD...)	3	1	2	0	8	0	5	1	-	3	23
Services sociaux (ASE-Unité d'action sociale-CCAS...)	25	20	71	42	25	32	33	6	-	7	261
Juge ou services judiciaires	26	2	21	23	9	8	1	0	18	2	110
MDPH et enseignant référent de scolarité	-	0	166	-	64	22	18	-	-	3	273
Autre	247	16	34	50	2	60	0	0	32	11	452
Total	865	333	1 315	541	538	626	415	218	666	346	5 863

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Accès direct (parents, amis...)	13%	13%	21%	33%	24%	20%	38%	27%	32%	45%	25%
Education nationale	33%	60%	37%	38%	23%	30%	19%	46%	40%	35%	35%
<i>dont enseignants, CPO, CPE...</i>	26%	35%	24%	26%	3%	22%	6%	28%	0%	22%	19%
<i>dont RASED, assistante sociale, psychologue, infirmière</i>	6%	22%	4%	8%	1%	6%	4%	12%	0%	3%	6%
<i>dont médecin de l'éducation nationale</i>	0%	4%	2%	1%	0%	2%	1%	6%	0%	1%	1%
Crèches et dispositifs petite enfance (haltes garderies...)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
PMI	4%	3%	0%	0%	2%	3%	0%	1%	0%	1%	1%
Psychiatrie hospitalière, CMP et secteur pédo-psychiatrique	1%	4%	1%	1%	1%	1%	2%	1%	0%	0%	1%
Psychiatrie libérale	0%	0%	0%	0%	0%	3%	1%	1%	0%	0%	0%
Médecine hospitalière hors psychiatrie	1%	0%	1%	0%	0%	1%	0%	2%	0%	1%	1%
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	7%	0%	12%	0%	25%	18%	12%	15%	18%	6%	12%
Autre CMPP	0%	2%	1%	4%	1%	1%	4%	0%	1%	1%	2%
CAMSP	7%	5%	3%	2%	4%	3%	9%	4%	1%	3%	4%
Autre ESMS (IME, ITEP, SESSAD...)	0%	0%	0%	0%	1%	0%	1%	0%	0%	1%	0%
Services sociaux (ASE-Unité d'action sociale-CCAS...)	3%	6%	5%	8%	5%	5%	8%	3%	0%	2%	4%
Juge ou services judiciaires	3%	1%	2%	4%	2%	1%	0%	0%	3%	1%	2%
MDPH et enseignant référent de scolarité	0%	0%	13%	0%	12%	4%	4%	0%	0%	1%	5%
Autre	29%	5%	3%	9%	0%	10%	0%	0%	5%	3%	8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les résultats concernant l'origine des enfants entrés au cours de l'année 2018 traduisent également les particularités dynamiques à l'œuvre sur les différents territoires de la région.

Par exemple :

- L'accès direct au CMPP, par les parents ou des amis, représente 25 % des situations dans la région, alors que ce mode d'entrée représente 45 % des cas dans le Haut-Rhin ;
- Dans L'Aube, les services de l'Éducation nationale sont à l'origine de plus de la moitié des entrées (60%), contre 35 % en moyenne régionale ;
- Les professionnels de santé libéraux (médicaux ou paramédicaux) de Meurthe-et-Moselle, du Bas-Rhin et de la Meuse sont plus fréquemment à l'origine d'une entrée en CMPP que dans les autres départements : respectivement 25 % et 18 %, contre 12 % en moyenne ;
- En Haute-Marne et en Moselle, les services sociaux (ASE, Unité d'action sociale, CCAS...) ont orienté 8 % des enfants entrés en CMPP en 2018. Cette proportion est de 4 % pour l'ensemble de la région ;
- Dans la Marne et en Meurthe-et-Moselle, la MDPH et les enseignants référents sont à l'origine de 13 % et 12 % des entrées, contre 5 % au niveau régional ;
- Dans les Ardennes, 29 % des enfants ont été adressés au CMPP par d'autres modalités, sans toutefois les préciser. 4 CMPP ont indiqués : les Centres Ressources Autismes, les Maisons des adolescents, la police, le personnel du CMPP ou encore que l'adressage est inconnu.

2. Délai d'attente

- Délai d'attente avant accueil en CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants en attente d'un premier RDV	192	229	354	88	6	85	492	74	-	338	1858
<i>Moyenne</i>	<i>192</i>	<i>229</i>	<i>118</i>	<i>88</i>	<i>6</i>	<i>85</i>	<i>164</i>	<i>74</i>	<i>-</i>	<i>169</i>	<i>133</i>
Taux de pression à l'attente d'entrée	8,6%	20,4%	10,2%	7,1%	1,6%	6,2%	41,4%	12,9%	-	30,3%	14,6%
<i>Min (étab)</i>	<i>8,6%</i>	<i>20,4%</i>	<i>8,4%</i>	<i>7,1%</i>	<i>1,6%</i>	<i>6,2%</i>	<i>0,0%</i>	<i>12,9%</i>	<i>-</i>	<i>22,6%</i>	<i>0,0%</i>
<i>Max (étab)</i>	<i>8,6%</i>	<i>20,4%</i>	<i>11,1%</i>	<i>7,1%</i>	<i>1,6%</i>	<i>6,2%</i>	<i>46,9%</i>	<i>12,9%</i>	<i>-</i>	<i>38,6%</i>	<i>46,9%</i>

Sur l'ensemble de la région Grand Est, 1 858 jeunes sont en attente d'un premier rendez-vous dans un CMPP. En moyenne, cela représente 133 jeunes par structure, sachant que ce résultat est très variable : de 6 jeunes Meurthe-et-Moselle à 229 jeunes dans l'Aube.

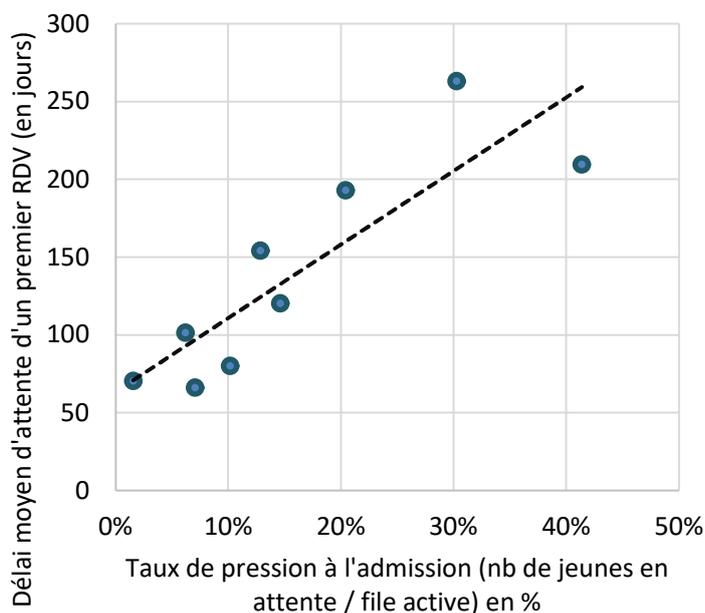
Le taux de pression à l'attente d'entrée résulte du rapport entre l'effectif de la file d'attente et la file active. Au niveau de la région, près de 15 jeunes en attente d'un CMPP présentant une file active de 100, soit un taux de pression de 14,6 %. Cette pression est faible (moins de 10 %) en Meurthe-et-Moselle, en Haute-Marne et dans les Ardennes. A noter qu'en Moselle, l'équivalent de 41 % de la file active est en attente.

Attente entre la demande de RDV et le 1er RDV	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 15 jours	-	12	74	62	153	35	89	20	81	13	539
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	-	6	84	56	55	57	42	11	72	8	391
Entre 1 mois et moins de 3 mois	-	25	320	219	142	217	41	47	261	8	1 280
Entre 3 mois et moins de 6 mois	-	55	173	83	102	134	29	68	172	122	938
Entre 6 mois et moins de 12 mois	-	47	27	6	20	68	76	65	38	91	438
12 mois ou plus	-	22	3	0	7	0	118	7	6	110	273
Total		167	681	426	479	511	395	218	630	352	3859

Attente entre la demande de RDV et le 1er RDV	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 15 jours	-	7%	11%	15%	32%	7%	23%	9%	13%	4%	14%
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	-	4%	12%	13%	11%	11%	11%	5%	11%	2%	10%
Entre 1 mois et moins de 3 mois	-	15%	47%	51%	30%	42%	10%	22%	41%	2%	33%
Entre 3 mois et moins de 6 mois	-	33%	25%	19%	21%	26%	7%	31%	27%	35%	24%
Entre 6 mois et moins de 12 mois	-	28%	4%	1%	4%	13%	19%	30%	6%	26%	11%
12 mois ou plus	-	13%	0%	0%	1%	0%	30%	3%	1%	31%	7%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre moyen de jours d'attente⁴		193	80	66	70	101	209	154	87	263	120

⁴ Pour le calcul du nombre moyen de jours d'attente, la modalité « 12 mois ou plus » a été « fermée » à 18 mois.

Pression à l'admission en CMPP et courbe de tendance



On observe une corrélation entre la pression à l'attente d'entrée et les délais d'attente : plus la pression est élevée, plus l'attente est longue. En effet, en Moselle la pression est la plus élevée (41 %) et l'attente est l'une des plus longues (209 jours en moyenne, soit un peu moins de 7 mois).

A l'inverse, en Meurthe-et-Moselle, le taux de pression affiche 2 % et l'attente moyenne (70 jours, soit 2 mois) est la plus courte.

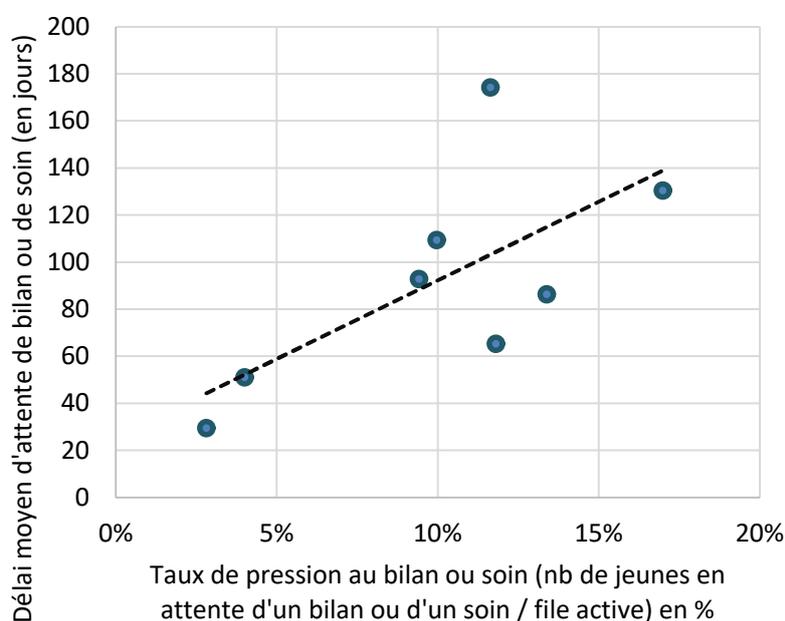
- Délai d'attente entre le 1^{er} RDV et le bilan ou les soins

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants en attente entre le 1^{er} RDV et le bilan ou les soins	205	154	407	122	292	365	10	10	-	57	1632
<i>Moyenne</i>	205	154	136	122	146	365	10	10	-	29	117
Taux de pression à l'attente de bilan ou de soin	9,2%	13,7%	11,7%	9,8%	21,2%	26,7%	2,2%	1,7%	-	5,1%	12,6%
<i>Min (étab)</i>	9,2%	13,7%	7,5%	9,8%	17,0%	26,7%	0,0%	1,7%	-	2,8%	0,0%
<i>Max (étab)</i>	9,2%	13,7%	19,4%	9,8%	32,1%	26,7%	5,8%	1,7%	-	7,2%	32,1%

Attente entre le 1 ^{er} RDV et le bilan ou les soins	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 15 jours	-	16	26	10	11	9	76	-	-	62	210
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	-	5	40	1	6	12	10	-	-	79	153
Entre 1 mois et moins de 3 mois	-	24	79	18	127	105	27	-	-	77	457
Entre 3 mois et moins de 6 mois	-	21	35	30	99	53	6	-	-	33	277
Entre 6 mois et moins de 12 mois	-	6	5	50	62	32	1	-	-	6	162
12 mois ou plus	-	0	0	0	4	1	0	-	-	0	5
TOTAL		72	185	109	309	212	120			257	1264

Attente entre le 1er RDV et le bilan ou les soins	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 15 jours	-	22%	14%	9%	4%	4%	63%	-	-	24%	17%
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	-	7%	22%	1%	2%	6%	8%	-	-	31%	12%
Entre 1 mois et moins de 3 mois	-	33%	43%	17%	41%	50%	23%	-	-	30%	36%
Entre 3 mois et moins de 6 mois	-	29%	19%	28%	32%	25%	5%	-	-	13%	22%
Entre 6 mois et moins de 12 mois	-	8%	3%	46%	20%	15%	1%	-	-	2%	13%
12 mois ou plus	-	0%	0%	0%	1%	0%	0%	-	-	0%	0%
TOTAL	-	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-	-	100%	100%
Nombre moyen de jours d'attente [1]		86	65	174	130	109	29			51	93

Pression à l'attente de bilan ou de soin en CMPP et courbe de tendance



Globalement, on observe que plus la pression à l'attente de bilan ou de soin est élevée, plus l'attente est longue. En effet, en Meurthe-et-Moselle la pression est la plus élevée (17 %) et l'attente une des plus longues (130 jours en moyenne, soit environ 4 mois). A l'inverse, en Moselle, le taux de pression affiche 3 % et l'attente moyenne (29 jours, soit 1 mois) est la plus courte.

En somme, plus le taux de pression à l'admission est faible, moins le délai d'attente est long. Cependant, une fois entrée dans la structure, l'attente est plus longue pour obtenir un bilan ou des soins.

Partie E – Caractéristiques des enfants de la file active entrés dans l'année

1. Enfants entrés dans l'année par âge au premier acte

La majorité des enfants entrés au cours de l'année est âgée, au moment du premier acte, de 6 à 10 ans. La distribution des âges varie peu d'un territoire à un autre. Ces résultats sont cohérents avec les caractéristiques générales de la population bénéficiaire.

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 3 ans	2	2	11	3	3	15	3	2	12	1	54
3 à 5 ans	201	25	155	89	88	116	45	31	129	66	945
6 à 10 ans	279	56	599	193	256	357	230	120	371	220	2 681
11 à 15 ans	109	34	347	132	120	150	123	59	135	64	1 273
16 à 17 ans	17	3	39	16	22	70	28	6	16	0	217
18 ans ou plus	0	3	12	4	10	13	16	0	3	1	62
Total	608	123	1163	437	499	721	445	218	666	352	5232
Moins de 3 ans	0%	2%	1%	1%	1%	2%	1%	1%	2%	0%	1%
3 à 5 ans	33%	20%	13%	20%	18%	16%	10%	14%	19%	19%	18%
6 à 10 ans	46%	46%	52%	44%	51%	50%	52%	55%	56%	63%	51%
11 à 15 ans	18%	28%	30%	30%	24%	21%	28%	27%	20%	18%	24%
16 à 17 ans	3%	2%	3%	4%	4%	10%	6%	3%	2%	0%	4%
18 ans ou plus	0%	2%	1%	1%	2%	2%	4%	0%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

2. Mode de scolarisation

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Scolarisation en classe ordinaire	541	-	1 107	429	448	937	362	185	655	316	4 980
<i>dont avec AVS ou EVS</i>	0	-	9	0	11	32	12	0	0	9	73
Scolarisation adaptée (SEGPA, EREA)	3	-	7	16	6	32	8	2	2	2	78
<i>dont avec AVS ou EVS</i>	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scolarisation en ULIS	8	-	18	33	11	47	12	11	9	8	157
<i>dont avec AVS ou EVS</i>	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scolarisation en ESMS en UE dont UE externalisée	0	-	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Enfants de 3 ans ou plus non scolarisés	2	-	7	4	10	13	6	0	0	0	42
Autre mode de scolarisation (CNED....)	247	16	34	50	2	60	0	0	32	11	452
Mode de scolarisation inconnu	53	-	21	-	21	1	3	20	0	11	130
Total	854	16	1 194	532	501	1 090	391	218	698	348	5 842

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Scolarisation en classe ordinaire	63%	0%	93%	81%	89%	86%	93%	85%	94%	91%	85%
Scolarisation adaptée (SEGPA, EREA)	0%	0%	1%	3%	1%	3%	2%	1%	0%	1%	1%
Scolarisation en ULIS	1%	0%	2%	6%	2%	4%	3%	5%	1%	2%	3%
Scolarisation en ESMS en UE dont UE externalisée	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Enfants de 3 ans ou plus non scolarisés	0%	0%	1%	1%	2%	1%	2%	0%	0%	0%	1%
Autre mode de scolarisation (CNED...)	29%	100%	3%	9%	0%	6%	0%	0%	5%	3%	8%
Mode de scolarisation inconnu	6%	0%	2%	0%	4%	0%	1%	9%	0%	3%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La classe ordinaire est le mode de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus très largement majoritaire pour les enfants entrés en CMPP en 2018.

3. Transport des enfants entrés dans l'année

- Temps de trajet domicile-CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum	566	-	1032	407	448	650	339	183	528	294	4 447
Nb d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet	9	-	83	168	51	125	106	35	138	47	762
Nb d'enfants avec un temps de trajet non connu	33	-	48	0	0	7	0	0		11	99
Total	608	0	1 163	575	499	782	445	218	666	352	5 308
Nb d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum	93%	0%	89%	71%	90%	83%	76%	84%	79%	84%	84%
Nb d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet	1%	0%	7%	29%	10%	16%	24%	16%	21%	13%	14%
Nb d'enfants avec un temps de trajet non connu	5%	0%	4%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	3%	2%
Total	100%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Globalement, les enfants entrés en cours d'année 2018 en CMPP ont un temps de trajet entre leur domicile et la structure qui les accueille inférieur à 30 minutes (84 %). En Haute-Marne, 3 jeunes sur 10 entrés en CMPP en 2018 sont domiciliés à plus de 30 minutes de la structure.

- Domiciliation hors département ou région

		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants domiciliés dans un autre département	Somme	5	-	11	47	21	27	7	16	-	5	139
	<i>Min</i>	5	-	2	47	7	27	2	16	-	0	0
	<i>Moyenne</i>	5	-	4	47	11	27	2	16	-	3	10
	<i>Max</i>	5	-	5	47	14	27	3	16	-	5	47
	% total entrés dans l'année	0,8%	-	1,0%	9,6%	4,2%	5,1%	1,8%	7,3%	-	1,4%	3,3%
Nb d'enfants domiciliés dans une autre région	Somme	0	-	44	-	0	0	0	0	-	0	44
	<i>Min</i>	0	-	0	-	0	0	0	0	-	0	0
	<i>Moyenne</i>	0	-	15	-	0	0	0	0	-	0	4
	<i>Max</i>	0	-	40	-	0	0	0	0	-	0	40
	% total entrés dans l'année	0,0%	-	4,0%	-	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	0,0%

En moyenne, 10 enfants entrés dans l'année sont domiciliés dans un autre département et cette moyenne atteint 4 enfants concernant le nombre d'enfants domiciliés dans une autre région.

- Modes de transport des enfants entrés dans l'année

		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants accompagnés par un transport prescrit par le CMPP	Somme	-	59	79	12	49	110	55	57	-	8	429
	<i>Min</i>	-	59	19	12	19	110	8	57	-	2	2
	<i>Moyenne</i>	-	59	26	12	25	110	18	57	-	4	31
	<i>Max</i>	-	59	33	12	30	110	32	57	-	6	110
	% total entrés dans l'année	-	20,1%	7,1%	2,5%	9,8%	20,8%	13,9%	26,1%	-	2,3%	11,0%
Nb d'enfants accompagnés par un transport financé par le CMPP	Somme	-	0	0	1	0	0	10	0	-	0	11
	<i>Min</i>	-	0	0	1	0	0	0	0	-	0	0
	<i>Moyenne</i>	-	0	0	1	0	0	5	0	-	0	1
	<i>Max</i>	-	0	0	1	0	0	10	0	-	0	10
	% total entrés dans l'année	-	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	5,6%	0,0%	-	0,0%	0,3%

Dans le Grand Est, 429 enfants entrés dans l'année sont accompagnés par un transport prescrit par le CMPP, soit en moyenne 31 enfants par CMPP.

Partie F – Caractéristiques et parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active

1. Âge des enfants sortis en 2018

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 3 ans	0	0	5	0	5	11	1	2	1	0	25
3 à 5 ans	93	1	58	14	40	69	14	16	55	21	381
6 à 10 ans	295	17	488	53	154	261	127	118	242	145	1 900
11 à 15 ans	230	21	460	48	145	219	129	69	153	121	1 595
16 à 17 ans	26	1	102	5	33	82	32	8	27	13	329
18 ans ou plus	6	1	75	5	17	25	15	4	10	5	163
Total	650	41	1188	125	394	667	318	217	488	305	4 393
Moins de 3 ans	0%	0%	0%	0%	1%	2%	0%	1%	0%	0%	1%
3 à 5 ans	14%	2%	5%	11%	10%	10%	4%	7%	11%	7%	9%
6 à 10 ans	45%	41%	41%	42%	39%	39%	40%	54%	50%	48%	43%
11 à 15 ans	35%	51%	39%	38%	37%	33%	41%	32%	31%	40%	36%
16 à 17 ans	4%	2%	9%	4%	8%	12%	10%	4%	6%	4%	7%
18 ans ou plus	1%	2%	6%	4%	4%	4%	5%	2%	2%	2%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Ainsi, la majorité (80 %) des 4 393 enfants sortis du CMPP en 2018 était âgée de 6 à 15 ans au moment de la sortie. 11 % des enfants étaient âgés de 16 ans ou plus au moment de la sortie. La distribution par âge varie peu d'un département à un autre.

1. Parcours des enfants sortis en 2018

- Durée d'accompagnement des enfants sortis en 2018

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins d'un an	287	9	609	81	194	389	144	115	117	128	2073
[1 an]	137	3	156	16	69	112	69	37	159	52	810
[2 ans]	89	8	124	13	57	72	31	26	127	37	584
[3 à 5 ans]	106	16	161	13	52	61	58	32	75	62	636
[6 ans ou +]	31	5	138	2	22	33	16	7	10	26	290
Total	650	41	1 188	125	394	667	318	217	488	305	4 393
Moins d'un an	44%	22%	51%	65%	49%	58%	45%	53%	24%	42%	47%
[1 an]	21%	7%	13%	13%	18%	17%	22%	17%	33%	17%	18%
[2 ans]	14%	20%	10%	10%	14%	11%	10%	12%	26%	12%	13%
[3 à 5 ans]	16%	39%	14%	10%	13%	9%	18%	15%	15%	20%	14%
[6 ans ou +]	5%	12%	12%	2%	6%	5%	5%	3%	2%	9%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les durées d'accompagnement observées pour les enfants sortis en 2018 sont, relativement comparables entre les territoires : elles sont majoritairement inférieures à un an. En Haute-Marne, 78 % des enfants auront été accompagnés moins de 2 ans, contre 29 % des enfants dans l'Aube.

- Motifs de sorties du CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu)	454	32	668	49	238	445	156	130	488	166	2826
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu	179	1	296	72	133	373	141	76	0	114	1385
Autre	17	8	224	4	23	148	21	11	0	25	481
Total	650	41	1 188	125	394	966	318	217	488	305	4 692
Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu)	70%	78%	56%	39%	60%	46%	49%	60%	100%	54%	60%
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu	28%	2%	25%	58%	34%	39%	44%	35%	0%	37%	30%
Autre	3%	20%	19%	3%	6%	15%	7%	5%	0%	8%	10%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La majorité des sorties sont liées à un départ concerté (60 %). Cette part varie de 39 % en Haute-Marne à 100 % dans le Bas-Rhin. Près d'un tiers des accompagnements sont interrompus du fait de la famille (6 jeunes sortis sur 10 en Haute-Marne). À noter que dans l'Aube, dans la Marne, pour plus de 2 jeunes sortis sur 10, il s'agit d'un autre motif de sorties.

- Parcours envisagé après la sortie

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	330	-	514	35	41	457	72	-	-	139	1588
Suivi libéral	29	-	74	4	2	11	16	-	-	14	150
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	-	-	17	6	0	16	4	-	-	0	43
CMP / CATTP	33	-	14	2	1	12	4	-	-	2	68
Hôpital de jour	1	-	6	-	0	1	0	-	-	0	8
Autre secteur sanitaire	1	-	1	-	0	1	1	-	-	4	8
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH ...)	3	-	6	1	1	7	7	-	-	5	30
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	13	-	23	1	2	35	4	-	-	0	78
Maison des ados ou autres dispositifs	-	-	1	-	0	0	2	-	-	0	3
Suivi PMI	-	-	1	-	0	0	0	-	-	0	1
Autre orientation*	44	-	11	-	0	0	72	-	-	4	131
Total	454	0	668	49	47	540	182	0	0	168	2 108

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	73%		77%	71%	87%	85%	40%			83%	75%
Suivi libéral	6%		11%	8%	4%	2%	9%			8%	7%
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	0%		3%	12%	0%	3%	2%			0%	2%
CMP / CATT	7%		2%	4%	2%	2%	2%			1%	3%
Hôpital de jour	0%		1%	0%	0%	0%	0%			0%	0%
Autre secteur sanitaire	0%		0%	0%	0%	0%	1%			2%	0%
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH ...)	1%		1%	2%	2%	1%	4%			3%	1%
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	3%		3%	2%	4%	6%	2%			0%	4%
Maison des ados ou autres dispositifs	0%		0%	0%	0%	0%	1%			0%	0%
Suivi PMI	0%		0%	0%	0%	0%	0%			0%	0%
Autre orientation*	10%		2%	0%	0%	0%	40%			2%	6%
Total	100%		100%	100%	100%	100%	100%			100%	100%

Les données sont inégalement renseignées selon les territoires et certains CMPP ont indiqué des effectifs supérieurs au nombre d'enfants en fin d'accompagnement, départ concerté et donc difficilement comparables.

Les parcours envisagés après les fins d'accompagnement ou autres départs concertés avec le CMPP correspondent généralement à une absence de nécessité de soins ou d'accompagnement médico-social (75 %). En Moselle, dans 40 % des cas, l'orientation est non connue (modalité autre).

- Enfants en attente de sortie du CMPP (parmi les enfants présents)

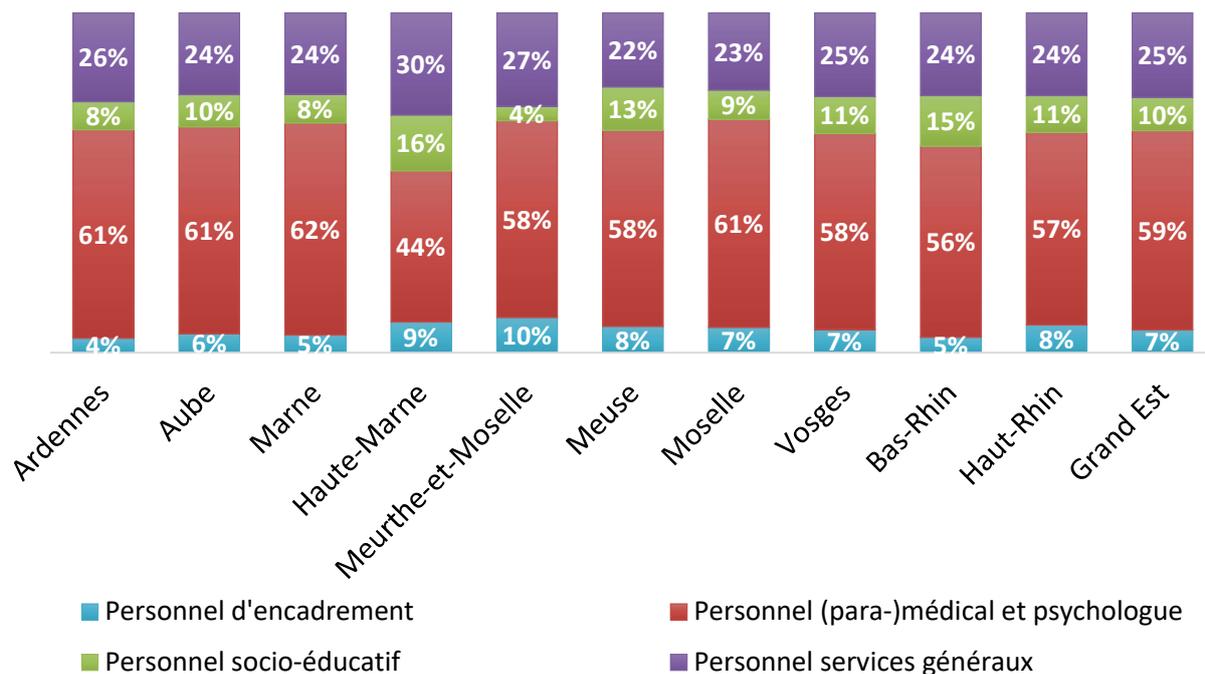
Concernant les enfants en attente de sortie, les données sont très peu renseignées. Les 10 CMPP répondant ont déclaré que 82 enfants étaient en attente de place dans une autre structure sanitaire ou médico-sociale, soit 1 % des enfants présents en décembre 2018. Parmi eux, 64 avaient une notification CDAPH non réalisée pour une structure sanitaire ou médico-sociale.

Partie G - Ressources humaines

- Nombre d'ETP du compte administratif par métier

Au 31 décembre 2018, 443,87 ETP professionnels exercent dans les 16 CMPP de la région. Plus de la moitié d'entre eux (59 %) sont des professionnels (para-)médicaux ou des psychologues. Les métiers les plus représentés sont les psychologues (133,13 ETP), les secrétaires et personnels d'accueil (69,61 ETP), les orthophonistes (60,67 ETP) et les psychomotriciens (44,69 ETP).

Nb d'ETP du compte administratif	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Directeur EN / pour la part direction	0,85	0,58	2,2	-	2	1	2,47	1	1	0,9	12,00
Médecin directeur / pour la part direction	1	-	0,55	0,25	2,54	0,6	1,35	0,25	0,5	0,11	7,15
Directeur administratif / pour la part direction	0,9	-	0,25	1,37	0	1	0	-	-	-	3,52
Chef de service / pour la part management et coordination	-	1	0,5	1,5	1	0	0	-	-	1,8	5,80
Coordinateur / pour la part coordination	-	0,82	0,6	-	0	0	0	-	-	-	1,42
Sous-total personnel d'encadrement	2,75	2,40	4,10	3,12	5,54	2,60	3,82	1,25	1,50	2,81	29,89
Psychiatre ou pédopsychiatre	1,69	1,56	3,57	0,75	1,35	0,5	1,62	0,26	0,79	1,96	14,05
Pédiatre	-	-	-	-	0	1	0	0,76	-	0,89	2,65
Autre médecin	-	-	-	-	0	0	0,05	-	-	-	0,05
Orthophoniste	14,5	7,65	5,78	3,26	7,67	3,72	7,53	2	2,99	5,57	60,67
Psychomotricien	6,9	5,59	6,95	2,78	4,98	3	4,83	1,5	3,65	4,51	44,69
Autres personnels paramédicaux	-	-	0	-	0	0	0,33	-	-	0,48	0,81
Psychologue	15,93	11,37	30,44	8,6	16,88	11,27	15,84	6,1	10,69	6,01	133,13
Psychologue EN	0,5	-	2	-	0	0	1	-	0,47	-	3,97
Sous-total personnel (para-)médical et psychologue	39,52	26,17	48,74	15,39	30,88	19,49	31,20	10,62	18,59	19,42	260,02
Enseignant	-	-	0	-	0	0	0	-	-	-	0,00
Psychopédagogue	0,61	-	0,65	1,8	0,76	0	0,68	-	2,28	1,93	8,71
Psychopédagogue EN	4,75	4,12	4	2	1,54	3,75	2	2	1,47	-	25,63
Assistant de service social	-	-	1	1,9	0	0,52	1,71	-	1,15	0,45	6,73
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	-	-	0	-	0	0	0	-	-	-	0,00
Educateur de jeunes enfants	-	-	0	-	0	0	0	-	-	0,92	0,92
Autre personnel éducatif	-	-	0,9	-	0	0	0	-	-	0,41	1,31
Sous-total personnel socio-éducatif	5,36	4,12	6,55	5,70	2,30	4,27	4,39	2,00	4,90	3,71	43,30
Codeur LPC / Interprète LSF	-	-	0	-	0	0	0	-	-	-	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	9,32	7,96	10,97	5,19	10,71	4,9	6,93	3,45	5,52	4,66	69,61
Comptable	1,35	-	2,57	1,29	2	1	0,58	-	2,5	-	11,29
Autres agents administratifs et comptabilité	0,4	0,86	0,9	1,8	0	0	2,75	-	-	2,57	9,28
Agents des services généraux	5,72	1,5	4,29	2,12	1,91	1,45	1,31	1,08	-	1,1	20,48
Autre	-	-	-	-	0	0	0	-	-	-	0,00
Sous-total personnel services généraux	16,79	10,32	18,73	10,40	14,62	7,35	11,57	4,53	8,02	8,33	110,66
TOTAL	64,42	43,01	78,12	34,61	53,34	33,71	50,98	18,40	33,01	34,27	443,87



La structure des emplois par catégorie indique par exemple que la part de personnels d'encadrement varie de 4 % déclaré dans les Ardennes à 10 % en Meurthe-et-Moselle. La proportion de personnels socio-éducatifs s'élève, selon le territoire, de 4 % en Meurthe-et-Moselle à 16 % en Haute-Marne. Ces résultats traduisent possiblement des offres de services différentes.

- Taux d'ETP non pourvus (région Grand Est)

Sur l'ensemble des CMPP, 10 métiers sont touchés par des ETP non pourvus. Ce sont les psychiatres ou pédopsychiatres (2,3 ETP à pourvoir, soit 16,4 %, les postes de direction (0,9 ETP à pourvoir), les assistants de service social (1 ETP non pourvus, soit 14,9 %), d'orthophoniste (5,5 ETP non pourvus, soit un taux de 9,1 %).

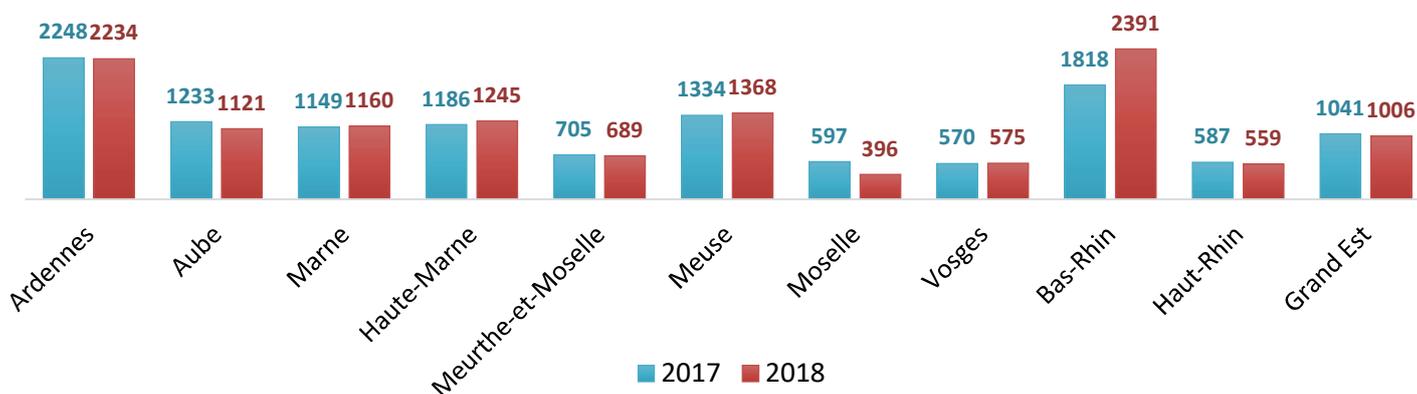
Ensemble du Grand Est	Nb d'ETP du compte administratif	Nb d'ETP non pourvus au 31/12	Taux d'ETP non pourvus
Directeur EN / pour la part direction	12,00	0,42	3,5%
Médecin directeur / pour la part direction	7,15	0,90	12,6%
Directeur administratif / pour la part direction	3,52	0,00	0,0%
Chef de service / pour la part management et coordination	5,80	0,00	0,0%
Coordinateur / pour la part coordination	1,42	0,00	0,0%
Sous-total personnel d'encadrement	29,89	1,32	4,4%
Psychiatre ou pédopsychiatre	14,05	2,30	16,4%
Pédiatre	2,65	0,00	0,0%
Autre médecin	0,05	0,00	0,0%
Orthophoniste	60,67	5,50	9,1%
Psychomotricien	44,69	1,46	3,3%
Autres personnels paramédicaux	0,81	0,00	0,0%
Psychologue	133,13	0,15	0,1%
Psychologue EN	3,97	0,00	0,0%
Sous-total personnel (para-)médical et psychologue	260,02	9,41	3,6%
Enseignant	0,00	0,00	0,0%
Psychopédagogue	8,71	0,00	0,0%
Psychopédagogue EN	25,63	0,25	1,0%
Assistant de service social	6,73	1,00	14,9%
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,0%
Educateur de jeunes enfants	0,92	0,00	0,0%
Autre personnel éducatif	1,31	0,00	0,0%
Sous-total personnel socio-éducatif	43,30	1,25	2,9%
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,0%
Secrétaire et personnel d'accueil	69,61	0,69	1,0%
Comptable	11,29	0,00	0,0%
Autres agents administratifs et comptabilité	9,28	0,00	0,0%
Agents des services généraux	20,48	0,88	4,3%
Autre	0,00	0,00	0,0%
Sous-total personnel services généraux	110,66	1,57	1,4%
Total	443,87	13,55	3,1%

Partie G – Evolution entre 2017/2018

En 2018, l'ensemble des CMPP de la région Grand Est (16) ont rempli les rapports d'activité. En 2017, un CMPP de Moselle n'avait pas répondu.

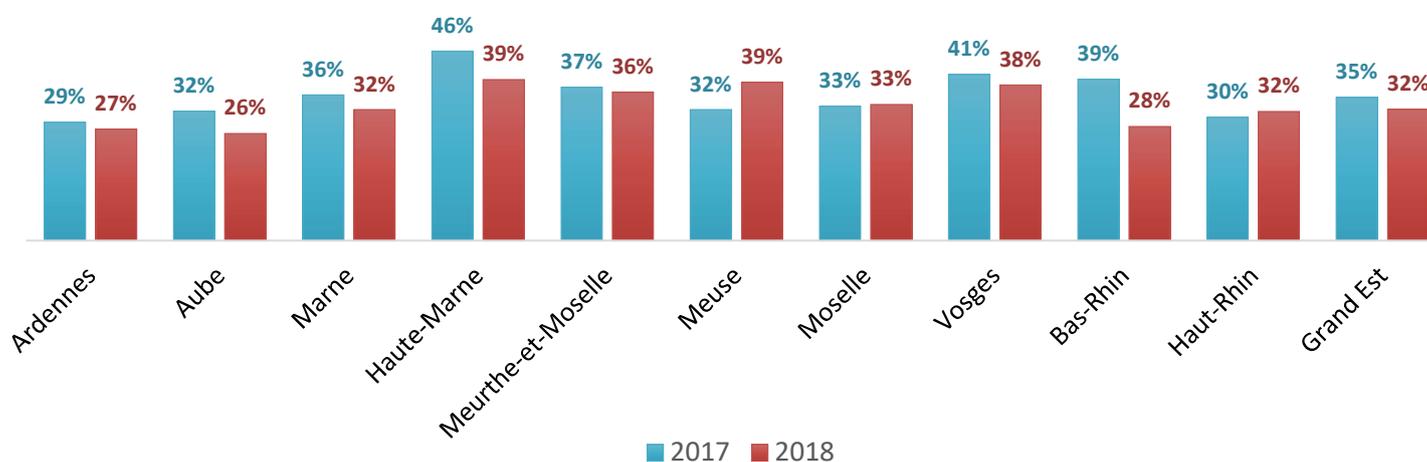
1. Enfants de la file active

- Nombre moyen d'enfants de la file active par CMPP



En 2018, en moyenne 1 006 enfants ont été accueillis par un CMPP. En 2017, les CMPP accueillent en moyenne un peu plus de jeune (1 041). Entre 2017 et 2018, ce nombre moyen varie plus ou moins selon le département.

- Enfants de la file active vus pour la 1^{re} fois



La part des enfants de la file active vus pour la 1^{re} fois dans le Grand Est est significativement différente entre 2017 et 2018, respectivement 35 et 32 %. Néanmoins, cette différence n'est pas effective dans tous les départements de la région, notamment en Moselle où le taux est identique. Dans le Bas-Rhin, en Meuse et en Haute-Marne, on observe un écart de, respectivement 11 points et 7 points entre 2017 et 2018.

- Enfants de la file active ayant bénéficié d'au moins une synthèse

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
2017	100%	53%	51%	60%	36%	78%	73%	69%	22%	41%	59%
2018	100%	50%	69%	26%	49%	86%	75%	66%	28%	44%	61%

Au niveau régional, il y a une différence significative entre 2017 et 2018 concernant la part des enfants de la file active ayant bénéficié d'au moins une synthèse.

- Taux d'absentéisme



En 2018, les CMPP de la région Grand Est ont réalisé en moyenne 16 actes par enfant de la file active, contre 17 en 2017. Au niveau de la région, le taux d'absentéisme est similaire. On note toutefois dans certains départements, une différence significative, notamment dans les départements de l'ancienne région champenoise et également dans le Haut-Rhin.

2. Enfants présents au 31 décembre

- Caractéristiques des enfants présents

Parmi les enfants accueillis dans un CMPP au 31 décembre 2018, 35 % sont des filles et 65 % des garçons, soit une proportion quasi similaire à la population étudiée un an auparavant. La répartition des enfants selon l'âge est sensiblement identique à celle de 2017.

- Taux de pression à l'attente d'entrée

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
2017	10%	21%	9%	4%	4%	9%	50%	11%	5%	27%	13%
2018	9%	20%	10%	7%	2%	6%	41%	13%	-	30%	15%

Le taux de pression à l'attente d'entrée résulte du rapport entre l'effectif de la file d'attente et la file active. En 2018, au niveau de la région, près de 15 jeunes en attente d'un CMPP présentant une file active de 100, soit un taux de pression de 15 %. Cette pression était de 13 % en 2017.

On note qu'entre 2017 et 2018, le taux de pression a diminué en Moselle (50 % contre 41 %), mais reste toutefois le taux de pression le plus élevé de la région.

3. Enfants sortis au cours de l'année

- Fin d'accompagnement, départ concerté

En 2017, 54 % des sorties correspondent à une fin de prise en charge concertée, contre 60 % en 2018. Toutefois des différences significatives sont visibles entre les années, notamment dans l'Aube, la Marne, Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle et en Moselle.

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
2017	67%	0%	61%	64%	27%	48%	9%	-	100%	54%	54%
2018	70%	78%	56%	39%	60%	46%	49%	60%	100%	54%	60%

Les données de 2017 et de 2018 sont inégalement renseignées selon les territoires et certains CMPP ont indiqué des effectifs supérieurs au nombre d'enfants en fin d'accompagnement, départ concerté et donc difficilement comparables.

	Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	Suivi libéral	Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	CMP / CATTP	Hôpital de jour	Autre secteur sanitaire	Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH ...)	Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	Maison des ados ou autres dispositifs	Suivi PMI	Autre orientation*
2017	69%	7%	3%	4%	1%	0,1%	1%	2%	0,2%	0%	13%
2018	75%	7%	2%	3%	0,4%	0,4%	1%	4%	0,1%	0,05%	6%

Au niveau de la région, les parcours envisagés après les fins de prises en charge concertées sont relativement similaires d'une année à une autre. Néanmoins, les enfants sortis en 2018 ont moins nécessité une poursuite de soins ou d'accompagnement médico-social qu'en 2017. En 2017, il y a eu davantage d'autres orientations. D'après certains CMPP, il s'agit d'une non-connaissance de l'orientation des jeunes.